

## Communiqué de presse

Bruxelles, le 12 juillet 2012

### **Pierre Slegers et Arnaud Van Oekel deviennent associé chez CMS DeBacker**

Le cabinet d'avocats belge CMS DeBacker a le plaisir d'annoncer que **Pierre Slegers** (droit public et lifesciences) et **Arnaud Van Oekel** (Corporate M&A) ont été nommés associés au 1<sup>er</sup> juillet 2012.

**Pierre Slegers** a rejoint le département de droit public de CMS DeBacker en 2002 après avoir passé deux ans dans une fonction commerciale dans le secteur de la chimie. Il est spécialisé en droit constitutionnel et administratif, axé sur le contentieux constitutionnel, la sécurité sociale, la santé publique en ce compris les questions de réglementation, le financement des soins de santé, les hôpitaux, les équipements médicaux, les aliments et nutriments et autres questions de droit de la santé. Pierre intervient également dans les problématiques de réglementation relatives aux produits chimiques (y compris REACH). Il représente des entreprises privés ainsi que des institutions et autorités publiques.

Pierre Slegers est titulaire d'une licence en droit de l'Université Catholique de Louvain (2000) et d'un post-graduat en Marketing et Publicité de la Solvay Business School of Economics and Management (2001).

Le département de droit public compte 18 avocats dont 5 associés. L'équipe traite un large éventail de questions de droit public comprenant le droit européen, le droit de l'environnement et de l'urbanisme, les partenariats public-privé, les marchés publics, la gouvernance publique, les finances publiques, les autorités publiques, la libéralisation des services d'utilité publique, le transport et l'infrastructure ainsi que le droit de la santé. Le département est dirigé par **Eric Gillet**.

**Arnaud Van Oekel** rejoint le cabinet en 2000 en tant que spécialiste en droit des sociétés et droit bancaire. Au cours des années, il devient un membre clé de l'équipe Corporate M&A du cabinet, acquérant une large expérience dans le traitement des fusions-acquisitions nationales et transfrontalières ainsi que dans les opérations de private equity. Il conseille les entreprises sur la structuration de sociétés et les questions de financement. Le volet bancaire de son expérience lui permet d'intervenir pour des institutions bancaires majeures dans une vaste gamme de matières, plus particulièrement dans le cadre de financements (financements d'acquisitions, financements d'actifs et de sociétés) et de restructuration de la dette.

En outre, Arnaud Van Oekel a développé un créneau en consultant des clients issus des républiques baltes et particulièrement de Lettonie, en matière de fusions-acquisitions et de restructurations.

Il possède une licence en droit de l'Université Libre de Bruxelles (2000).

Avec Arnaud Van Oekel, le département Corporate M&A du cabinet, dirigé par **Vincent Dirckx**, compte maintenant 23 avocats dont 6 associés. L'équipe occupe une position particulière sur le marché et intervient dans un grand nombre de domaines tels que la gouvernance d'entreprise, les litiges, le financement d'entreprise, les opérations intra-groupe, l'insolvabilité et la restructuration, le private equity ainsi qu'en matière de fusions-acquisitions. Elle répond ainsi aux besoins de tous types de clients, des sociétés belges de taille moyenne aux sociétés internationales cotées.

**Stanislas van Wassenhove**, Managing Partner, déclare : « Pierre Slegers et Arnaud Van Oekel sont des avocats exceptionnels. Arnaud est un avocat Corporate M&A talentueux avec le souci de solutions pratiques. Par sa maîtrise du droit public et administratif et sa connaissance approfondie du secteur santé, Pierre a développé une pratique impressionnante en matière de droit de la santé. Je me réjouis de les accueillir dans l'association. Leur nomination est une reconnaissance de leurs efforts soutenus pour construire une pratique solide et un témoignage de l'environnement stimulant qu'est notre cabinet. Pour nous, il est fort important d'offrir aux avocats débutants un environnement leur permettant d'atteindre leurs ambitions ».

- fin -

# C/M/S/ DeBacker

**Contact presse :**

Xavier Veldeman

CMS Business Developer

**CMS DeBacker**

Chaussée de La Hulpe 178

B-1170 Bruxelles

T: +32 (0)2 743 69 05

M: +32 (0)471 200 075

E: [xavier.veldeman@cms-db.com](mailto:xavier.veldeman@cms-db.com)

**A propos de CMS DeBacker**

CMS DeBacker est implanté à Bruxelles, à Anvers et à Luxembourg. Ses équipes comptent près de 90 avocats, dont 25 associés. CMS DeBacker traite l'ensemble des questions juridiques et fiscales de ses clients, en Belgique, au Luxembourg et partout en Europe.

[www.cms-db.com](http://www.cms-db.com)

CMS DeBacker est membre de CMS, l'organisation de cabinets d'avocats européens offrant aux entreprises un éventail complet de services juridiques et fiscaux en Europe et dans le reste du monde. Créée en 1999, CMS regroupe 10 cabinets européens occupant plus de 2.800 avocats et s'appuie sur l'excellence des 52 implantations dont elle dispose dans 28 juridictions. Ses quartiers généraux sont établis à Francfort, en Allemagne.

CMS est actuellement composée des cabinets d'avocats suivants : CMS Bureau Francis Lefebvre (France) – CMS Cameron McKenna (Grande-Bretagne) – CMS Derks Star Busmann (Pays-Bas) – CMS von Erlach Enrici (Suisse) – CMS Hasche Sigle (Allemagne) – CMS Reich-Rohrwig Hainz (Autriche) – CMS Rui Pena & Arnaut (Portugal) – CMS Adonnino Ascoli & Cavasola Scamoni (Italie) – CMS Albiñana & Suárez de Lezo (Espagne).

[www.cmslegal.com](http://www.cmslegal.com)